



triangle blanc



Panneau d'informations



DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-écologique/raandonnée

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 22/11/2017



Sentier de la Clé des Champs

Itinéraire d'intérêt départemental



3 km - 1h



Itinéraire pédestre
Variante possible
Départ principal
Thiaville-sur-Meurthe
D158 - rue de la Libération



Contact : Conseil départemental/DATE/Service Ecologie - rando@departement54.fr